



## VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le quatre juillet à 10H00.

En application des articles L.2121-7 et suivants du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal de la Commune de Champigny-sur-Marne, dûment convoqué par le Maire sortant Monsieur Christian FAUTRE, en application de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé à la salle Tabanelli, 11 rue de Musselburgh, sous la présidence de Madame DUVERGER Raymonde, la doyenne de séance qui a fait procéder à l'élection du Maire en application de l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, puis sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, élu maire, pour le reste de la séance.

#### **Présents :**

M. JEANNE, **Maire**

MME THIROUX, M. DUVAUDIER, MME AMAR, M. LATRONCHE, MME MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, MME ARRON, M. DUBUS, MME ABCHICHE, M. GOUPIL, MME MORGADO, M. AKKOUCHE, MME SAUSSEREAU, M. BASTIN, MME CARPE, M. NGANDE, MME BERTRAND, M. PICOT, **Adjoints au Maire**

MME DUVERGER, M. GAUDIERE, M. BOULAY, MME BENAHMED, MME PARLOUAR, M. VEDRINE, MME BENOLIEL, MME SAILLAND, M. VIGUIE, MME DEGAGER-PHALANGERE, MME DONATIEN, M. SLIMOVICI, MME DE OLIVEIRA, M. BARON, M. DE ALMEIDA COSTA FONTELAS, M. RIBEIRO, M. LHOSTE, MME THEOPHILE, MME NGANDE, MME CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER, MME LE LAGADEC, MME ZELIOLI, MME ADOMO, M. MAILLER, M. SY, MME MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV **Conseillers Municipaux**

Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil.

M. Bernard GAUDIERE, conseiller municipal, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

	Présents	Absent représenté	Absent	Votants
Point n°1 à 7	49	0	0	49

Convoqués le 29 juin 2020



## VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Direction des Assemblées, Affaires générales et juridiques

Service Travaux des Assemblées

NM/SV

### COMPTE-RENDU DU

### CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2020

La séance est ouverte sous la Présidence de Mme Raymonde DUVERGER, doyenne de l'assemblée en application de l'article L.2122-8.

Mme DUVERGER procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux élus dans l'ordre où ils ont été élus :

- 1 M. Laurent JEANNE
- 2 Mme Aurore THIROUX
- 3 M. Michel DUVAUDIER
- 4 Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ
- 5 M. Saphir AKKOUCHE
- 6 Mme Céline THEOPHILE
- 7 M. Wilfrid BASTIN
- 8 Mme Rosalia MORGADO
- 9 M. Léon NGANDE
- 10 Mme Tatiana SAUSSEREAU
- 11 M. Yohann PICOT
- 12 Mme Sabrina ABCHICHE
- 13 M. Yann VIGUIE
- 14 Mme Christine ARRON
- 15 M. Philippe LHOSTE
- 16 Mme Sophie AMAR
- 17 M. Bernard GAUDIERE
- 18 Mme Geneviève CARPE
- 19 M. Patrice LATRONCHE
- 20 Mme Raymonde DUVERGER
- 21 M. Philippe DUBUS
- 22 Mme Jacqueline BENAHMED
- 23 M. Henrique RIBEIRO
- 24 Mme Emmanuelle NGANDE
- 25 M. David SLIMOVICI
- 26 Mme Delphine BERTRAND
- 27 M. Franck BARON
- 28 Mme Mylène BENOLIEL

- 29 M. Lionel VEDRINE
- 30 Mme Marie PARLOUAR
- 31 M. Philippe BOULAY
- 32 Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE
- 33 M. Grégory GOUPIL
- 34 Mme Evelyne SAILLAND
- 35 M. Alain CHATAUD
- 36 Mme Didière DONATIEN
- 37 M. Jorge DE ALMEIDA COSTA FONTELAS
- 38 Mme Cristina DE OLIVEIRA
- 39 M. Christian FAUTRE
- 40 Mme Chrysis CAPORAL
- 41 M. Mamadou SY
- 42 Mme Caroline ADOMO
- 43 M. Yvon LURIER
- 44 Mme Valérie ZELIOLI
- 45 M. Jean-Jacques MAILLER
- 46 Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF
- 47 M. Sylvain SOLARO
- 48 Mme Jeannick LE LAGADEC
- 49 M. François TITOV

Mme DUVERGER donne lecture des résultats constatés au procès-verbal de l'élection municipale du 28 juin 2020 :

- Nombre d'électeurs inscrits : 43 951
- Nombre d'électeurs votants : 17 319
- Pourcentage de participation : 39,41 %
- Nombre de bulletins blancs et nuls : 431
- Suffrages exprimés : 16 888
- Pourcentage exprimés/votants : 97,51 %

Résultats des listes et nombre de conseillers élus pour chaque liste :

- Liste « Champigny alternance » conduite par Laurent JEANNE :  
9 126 voix 54.04 % → 38 élus au conseil municipal
- Liste « Ensemble pour Champigny, Ville écologique et solidaire » conduite par Christian FAUTRE :  
7 762 voix 45.96 % → 11 élus au conseil municipal

Mme DUVERGER déclare donc les membres du conseil municipal cités ci-dessus, présents et absents, installés dans leurs fonctions.

Elle constate que la condition du quorum posée par l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 est remplie.

Mme DUVERGER propose au conseil de désigner 1 secrétaire de séance :

- M. BERNARD GAUDIERE

En application de l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Raymonde DUVERGER, doyenne de l'assemblée va procéder à l'élection du Maire.

1)

## **Election du Maire de Champigny-sur-Marne**

La doyenne de l'assemblée, Mme Raymonde DUVERGER, rappelle les articles suivants du code général des collectivités territoriales qui fixent les modalités de l'élection du Maire.

Mme DUVERGER propose de constituer le bureau de vote en nommant 2 assesseurs qui feront office de scrutateurs pour l'élection du Maire, des adjoints au Maire et des conseillers territoriaux.

Elle propose de nommer à ces postes les deux membres les plus jeunes du conseil municipal

- Mme Emmanuelle NGANDE (2001)
- M. Saphir AKKOUICHE (1995)

### 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Mme DUVERGER appelle les candidatures au poste de Maire :

Une seule candidature : Monsieur Laurent JEANNE

Mme DUVERGER déclare le scrutin ouvert.

Distribution des bulletins de vote par l'appariteur

Les conseillers municipaux sont appelés nominativement par Mme DUVERGER dans l'ordre où ils ont été élus :

Le dépouillement est réalisé par les 2 assesseurs qui font office de scrutateurs

### **Mme DUVERGER donne les résultats :**

#### **7 conseillers présents à l'appel ne participent pas au vote**

MME CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, MME LE LAGADEC, MME ZELIOLI, MME ADOMO, M. TITOV

**Monsieur Laurent JEANNE = 38 voix**

**M. Laurent JEANNE est élu Maire de Champigny-sur-Marne à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

### Résultats : 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote = 7

Nombre de votants (enveloppes déposées) = 42

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau = 2

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau = 2

Nombre de suffrages exprimés = 38

Majorité absolue = 20

La doyenne de l'assemblée remet l'écharpe au nouveau Maire et elle cède la présidence au Maire nouvellement élu.

Monsieur le Maire donne la parole au représentant de chaque liste.

- C. FAUTRE
- M. DUVAUDIER

2)

**Fixation du nombre des adjoints au Maire.**

**Rapport présenté par M. le Maire**

**FIXE le nombre des adjoints au Maire à 14.**  
**11 conseillers présents à l'appel ne participent pas au vote**  
MME CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER,  
MME LE LAGADEC, MME ZELIOLI, MME ADOMO,  
M. MAILLER, M. SY, MME MASMOUDI-LAJNEF. M. TITOV

**ADOpte A L'UNANIMITE**

3)

**Création de postes d'adjoints au Maire supplémentaires, chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers.**

**Rapport présenté par M. le Maire**

Le nombre maximum d'adjoints chargés d'un ou plusieurs quartiers est de 4.

Il est proposé de créer 4 postes d'adjoints supplémentaires chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers.

**DECIDE de créer 4 postes d'adjoints au Maire supplémentaires chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers**

**11 conseillers présents à l'appel ne participent pas au vote**  
MME CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER,  
MME LE LAGADEC, MME ZELIOLI, MME ADOMO,  
M. MAILLER, M. SY, MME MASMOUDI-LAJNEF. M. TITOV

**ADOpte A L'UNANIMITE**

4)

**Election des adjoints au Maire au scrutin de liste et à la majorité absolue.**

**Rapport présenté par M. le Maire**

**Une seule liste présentée par Madame AURORE THIROUX**

**11 conseillers présents à l'appel ne participent pas au vote**  
MME CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER,  
MME LE LAGADEC, MME ZELIOLI, MME ADOMO,  
M. MAILLER, M. SY, MME MASMOUDI-LAJNEF. M. TITOV

Liste présentée par Madame Aurore THIROUX a obtenu  
la majorité absolue avec 38 voix :

**SONT ELUS dans l'ordre suivant :**

- 1<sup>ère</sup> adjointe : Aurore THIROUX**
- 2<sup>ème</sup> adjoint : Michel DUVAUDIER**
- 3<sup>ème</sup> adjointe : Sophie AMAR**
- 4<sup>ème</sup> adjoint : Patrice LATRONCHE**
- 5<sup>ème</sup> adjointe : Catherine MUSSOTTE-GUEDJ**
- 6<sup>ème</sup> adjoint : Alain CHATAUD**
- 7<sup>ème</sup> adjointe : Christine ARRON**
- 8<sup>ème</sup> adjoint : Philippe DUBUS**
- 9<sup>ème</sup> adjointe : Sabrina ABCHICHE**
- 10<sup>ème</sup> adjoint : Gregory GOUPIL**
- 11<sup>ème</sup> adjointe : Rosalie MORGADO**
- 12<sup>ème</sup> adjoint : Saphir AKKOUCHE**
- 13<sup>ème</sup> adjointe : Tatiana SAUSSEREAU**
- 14<sup>ème</sup> adjoint : Wilfrid BASTIN**
- 15<sup>ème</sup> adjointe : Geneviève CARPE**
- 16<sup>ème</sup> adjoint : Léon NGANDE**
- 17<sup>ème</sup> adjointe : Delphine BERTRAND**
- 18<sup>ème</sup> adjoint : Yohann PICOT**

**Résultats : 1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote = 11

Nombre de votants (enveloppes déposées) = 38

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau = 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau = 0

Nombre de suffrages exprimés = 38

Majorité absolue = 20

**ADOpte A L'UNANIMITE**

5)

Délégation donnée au Maire par le conseil municipal pour la durée du mandat – article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapport présenté par M. le Maire

**ADOpte A LA MAJORITE**

**9 abstentions**

MME CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, MME ZELIOLI, MME ADOMO,  
M. MAILLER, M. SY, MME MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV

**2 avis contre**

M. LURIER, MME LE LAGADEC

6)

Election des 12 conseillers territoriaux à l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois.

Rapport présenté par M. le Maire

**SONT ELUS** au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, en qualité de membres titulaires pour siéger au sein du Conseil de Territoire :

- Michel DUVAUDIER
- Sophie AMAR
- Yann VIGUIE
- Tatiana SAUSSEREAU
- Philippe DUBUS
- Jacqueline BENHAMED
- Philippe LHOSTE
- Catherine MUSSOTTE
- Bernard GAUDIERE
- Geneviève CARPE
- Christian FAUTRE
- Caroline ADOMO
- 

**Ces conseillers municipaux ont été élus suite aux résultats obtenus après vote au scrutin proportionnel à la plus forte moyenne comme suit :**

3 listes présentées :

LISTE A	LISTE B	LISTE C
M. DUVAUDIER	C. FAUTRE	C. ADOMO
S. AMAR	C. CAPORAL	S. SOLARO
Y. VIGUIE	Y. LURIER	
T. SAUSSEREAU	J. LELAGADEC	
P. DUBUS	F. TITOV	
J. BENHAMED	H. MASMOUDI-LAJNEF	
P. LHOSTE		
C. MUSSOTTE		
B. GAUDIERE		
G. CARPE		
L. NGANDE		
C. THEOPHILE		

**Résultats :**

Votants : 49

Blancs : 1

Suffrages exprimés = 48

Calcul du quotient électoral =  $48/12 = 4$

Liste conduite par Michel DUVAUDIER → 38 voix = 10 sièges

Liste conduite par Christian FAUTRE → 6 voix = 1 sièges

Liste conduite par Caroline ADOMO → 4 voix = 1 sièges

7)

Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020.

Rapport présenté par M. le Maire

**ADOpte A L'UNANIMITE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h14

et ont, les membres présents, signé après lecture.

Le Maire  
Président de séance



Le Secrétaire de séance

**NB : IL EST RAPPELE QU'EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121-26 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE A LE DROIT DE DEMANDER COMMUNICATION AU SERVICE TRAVAUX DES ASSEMBLEES :**

- DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
  - DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
  - DU REGISTRE DES ARRETES PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.
  - DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL.
- 
- COMPTE RENDU AFFICHE LE 10 JUIL. 2020